



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 10 MAI 2016

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (Salle de la Cheminée), sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

Etaient également présents :

* Membres du collège « Elus »

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* Membres du collège « Habitants »

Halim ABDELMOUMNI - Sandrine AUGUSTE-SAGET - -Christiane DUBOIS - Véronique FABRE - Jean-Pierre GALUT - Antoine CARDUCCI - Laurent MINI - Jean-Pierre BECKER - Serge PICAUD (départ 21H30)
- Brigitte DIDIERJEAN - Michèle VILLEBEUF

* Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »

Aucun

Etaient absents excusés :

Vanessa JEMEAU
Henry LEONARD
Véronique ABDELMOUMNI
Olivia WILLAUMEZ
Eric PUAUD
Marie-Noëlle VELAY
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires
Marie-Françoise OLIVIER représentante des GITES DE LA DAME JEANNE

Etaient absents :

Suzon VIROT
Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipal d'opposition

Intervenante invitée

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Michèle VILLEBEUF

1 / PRÉSENTATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS DEVENUS TITULAIRES

- Josiane ITALIANO a démissionné le 21/04/2016. Le 3^{ème} suppléant sera sollicité pour la remplacer.
- Vincent HUC - Boulanger rue Rémy Dumoncel a démissionné le 22/04/2016 suite au courriel de relance qui lui a été adressé le 24/03/2016 par l'adjointe à la démocratie de proximité en application du sous-paragraphe 3-4 de la charte révisée en juin 2015 régissant le fonctionnement des Conseils de quartier puisqu'il était absent aux réunions depuis février 2015. Il sera pourvu à son remplacement.
- Bruno ARRI a laissé sans réponse le courriel de relance qui lui a été adressé le 24/03/2016 par l'adjointe à la démocratie de proximité en application du sous-paragraphe 3-4 de la charte révisée en juin 2015 régissant le fonctionnement des Conseils de quartier puisque également absent aux réunions depuis février 2015. En conséquence, par courrier du 29/04/2016, Mme le Maire lui a notifiée sa démission d'office après lui avoir rappelé la volonté de l'équipe municipale de faire des Conseils de quartier des instances actives, force de propositions et lieux de débats, inconciliable avec un absentéisme prolongé. Il sera pourvu à son remplacement.

2 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 09 FÉVRIER 2016

Le compte rendu de la réunion précédente du 9 février 2016 est adopté à l'unanimité

3/ ÉLECTION A LA VICE-PRÉSIDENCE 2016 / 2017

Il est rappelé par Muriel CORMORANT que, élu pour une année, le rôle du vice-président consiste à :

- préparer l'ordre du jour en concertation avec l'adjointe déléguée à la démocratie de proximité en tenant compte des suggestions de sujets qui lui auront été transmises par les membres titulaires au minimum trois semaines avant la date de la réunion.
- faire respecter l'ordre du jour pendant les débats.
- veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants.
- veiller à ce que le Conseil de quartier ne soit pas un lieu de transposition des débats du Conseil Municipal.
- organiser des groupes de travail avec les membres du Conseil de quartier.
- signer les comptes rendus.

Halim ABDELMOUMNI, vice-président actuel dont le mandat arrive à expiration le 30 Juin 2016, confirme qu'il ne se représente pas.

Un seul candidat a accepté de postuler au poste de vice-présidence.

Les membres présents sont invités à participer au vote à main levée :

- Nombre de votants : 13
- Nombre d'abstention : 0
- Nombre de contre : 0

Laurent MINI est élu à l'unanimité vice-président pour une année, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 Juin 2017.

4/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

4-1 / LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE QUARTIER

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

3-2.1 / Rue du Souvenir

Une réunion de riverains a été demandée pour une concertation sur la suppression du stationnement alterné rue du Souvenir eu égard la dangerosité de cette rue car les automobilistes oublient qu'elle est en double sens sur une portion.

Françoise TOMASCHKE organise une réunion avec les riverains, le 17 mai 2016 à 20H à la mairie, en la présence des agents des Services Techniques.

3-2.2 / Rue du Rocher d'Avon

Françoise TOMASCHKE a organisé une réunion avec les riverains, le 16 février 2016 à 20H en mairie, pour étudier avec eux l'éventuelle mise en sens unique de la rue du Rocher d'Avon du carrefour Gambetta/Rémy Dumontel jusqu'à l'allée du Rocher d'Avon, l'autre partie située sur Fontainebleau menant au Stade René GONZO restant en double sens. Deux solutions possibles :

- * mettre la rue du Rocher d'Avon en sens unique descendant pour obtenir une continuité avec le sens unique de la rue Rémy Dumoncel, les véhicules montants passant par la rue de la Charité puis l'allée du Rocher d'Avon.

- * mettre la rue du Rocher d'Avon en sens unique dans l'autre sens de circulation, c'est à dire du carrefour Gambetta/Rémy Dumoncel jusqu'à la sortie d'Avon.

Une trentaine de riverains y ont assisté. La proposition de mise en sens unique de la rue a été rejetée mais il a été décidé une matérialisation des places de stationnement qui donne satisfaction aux riverains.

Halim ABDELMOUMNI relève que les automobilistes sont gênés par le positionnement des quilles en plastique et estime que le stationnement en quinconce n'est pas une solution car cela entraîne la suppression de places.

Françoise TOMASCHKE précise que l'ancien garage de réparation automobile est à vendre et que la mairie s'y intéresse pour créer un parking qui permettrait de dégager des places de stationnement sur rue.

3-2.3 / Rue Rémy Dumoncel

Des travaux d'assainissement - qui se termineront cette fin de semaine - sont actuellement effectués pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (réfèrent en cas d'urgence – M. STEPHAN) dans la portion commerçante de la rue Rémy Dumoncel du carrefour de la rue des Casernes jusqu'à la mairie.

Les membres du Conseil de quartier relèvent, en début de chantier, un « cafouillage » dans l'organisation des travaux en raison de la fermeture totale de la rue mettant en péril le commerce (supérette-boulangier-pharmacie-presse), et, des coupures d'eau intempestives (dentiste-coiffeur). Les riverains s'étant mobilisés, des feux alternatifs ont été posés et des plaques installées le soir pour boucher les trous et permettre en soirée une réouverture à la circulation.

Présent dans le public, le gérant de la supérette de la rue Rémy Dumoncel a été autorisé à prendre la parole pour préciser une perte de 30% de son chiffre d'affaire sur la 1^{ère} semaine et encore de 20% la 3^{ème} semaine.

Les membres du Conseil de quartier et les riverains ne veulent pas que tous ces désagréments se reproduisent lors des travaux pour le gaz qui devraient se dérouler de juin à début septembre 2016.

Aussi, ils demandent instamment à la mairie de communiquer dans AVON LE JOURNAL et la presse locale sur les travaux, de prévoir une signalétique plus importante en haut de la rue Rémy Dumoncel détaillant les commerces et leur nature (mise en place de pictogrammes avalisée mais toujours pas installés !).

3-2.4 / Au cimetière

Plusieurs riverains ont constaté que des travaux sont en cours dans le passage qui longe la résidence CLOS GAMBETTA menant au cimetière. Ils s'en sont plaints sur les adresses électroniques cq.vieilavon.gambetta@avon77.com et démocratie.proximite@avon77.com

Françoise TOMASCHKE explique que les travaux consistent en la plantation d'une haie pour masquer la vue sur le columbarium qui va être étendu sur une parcelle de terrain appartenant à la ville.

3-2.5 / Mur des Carmes

Les Carmes effectuent des travaux sur le mur côté rue Père Jacques et ont installé une signalétique et une protection du chantier qui débordent sur la rue et supprime des places de stationnement.

Françoise TOMASCHKE précise que les travaux sont en partie terminés et consistent en la réfection du mur, en l'amélioration de l'accès piéton, en la mise en accessibilité ainsi qu'en la modification du stationnement intérieur pour une meilleure giration des voitures.

4-2 / LE FOYER JEAN FONTENELLE

Des avonnais et des membres du Conseil des Sages ont eu écho d'une vente possible du Foyer Jean Fontenelle qui induirait une augmentation des loyers pour les résidents actuels. Mme le Maire tient à les rassurer en leur apportant des précisions qui pourront être relayées par les membres du Conseil de quartier.

4-2.1 / Le foyer-résidence Jean Fontenelle

C'est une résidence, non médicalisée, située 16 rue Jean Fontenelle, qui accueille des personnes retraitées autonomes, seules ou en couple, capables de s'autogérer même si la plupart bénéficie d'une aide à domicile. La moyenne d'âge est de 80 ans.

Elle se compose de 47 logements (43 F1 bis, 2 studios, 2 F2) avec un taux d'occupation au 1er janvier 2016 de 83 %.

Le prix du loyer reste abordable pour les résidents (395 € pour les studios, 530 € pour les F1bis, 631€ pour les F2). Une convention APL a été mise en place en janvier 2016.

Le Centre Communal d'Action Sociale d'AVON (CCAS) est gestionnaire du Foyer Résidence Jean Fontenelle depuis le 1er janvier 1976 par mandat de gestion conclu avec l'entreprise LOGYRIS à qui il verse annuellement une redevance d'un montant équivalent à 70.000 €.

La société LOGYRIS est tenue d'effectuer les grosses réparations. Le CCAS se substitue à elle pour toutes les autres charges et obligations : entretien, réparations... et assure le fonctionnement de la structure (recrutement du personnel...).

Bien que des travaux mineurs de réfection des parties communes aient été engagés (réfection des plafonds, murs et sols du 1er étage), le bâtiment est vieillissant et présente de nombreux travaux à réaliser.

Aucuns travaux d'amélioration n'ont été effectués depuis la construction (1974), à part la toiture. L'état du bâtiment est actuellement un frein à l'accueil de nouveaux résidents.

Béatrice RUCHETON, présente dans le public, demande à Muriel CORMORANT, présidente de séance en l'absence de Mme le Maire, et à Halim ABDELMOUMNI, vice-président, de prendre la parole étant vice-présidente du CCAS.

Elle indique qu'afin d'optimiser et rationaliser les coûts de fonctionnement de cette structure, il devient nécessaire d'étendre la capacité d'accueil de cet établissement en passant de 47 à 76 logements et d'anticiper les besoins accrus d'une population vieillissante.

Elle précise qu'à ce jour, le budget du foyer présente un déficit de plus de 250 000 € compensé par la subvention versée par la Ville d'AVON mais que ni la ville, ni le CCAS ne

peuvent assumer une hausse de la redevance. En conséquence, une réflexion est en cours pour confier la gestion de cet établissement à une association spécialisée.

Bien évidemment, les résidents et leurs familles seront informés et associés à cette réflexion, un Conseil de Vie Sociale (CVS) est d'ailleurs fixé à la fin mai 2016.

Mme le Maire fait préciser qu'il existera une convention entre la ville et l'association choisie pour qu'un nombre de places à loyer très bas soit garanti.

Afin de faciliter la location des logements dont plusieurs sont inoccupées (12 personnes parties suite à décès, départ en maison de retraite médicalisée, convenances personnelles, etc...), les membres du Conseil de quartier préconisent une action de communication dans La République de Seine-et-Marne, sur le site Internet de la Ville et dans AVON LE JOURNAL lorsque des logements sont disponibles.

4-2.2 / Le restaurant La table de Fontenelle

Depuis le 1^{er} avril 2015, les Avonnais de plus de 60 ans peuvent déjeuner le midi au restaurant du Foyer Jean Fontenelle dite «La table de Fontenelle» qui dépend du CCAS.

La restauration est réalisée sur place par un prestataire.

Le tarif du repas est fixé à 12 € et 15 € pour les repas festifs.

Une communication régulièrement est effectuée dans AVON LE JOURNAL et les menus peuvent être consultés sur le site Internet de la ville.

4-3 / LE JARDIN PARTAGÉ EXPÉRIMENTAL DU VIEIL AVON

Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

Ce jardin partagé expérimental est situé dans une venelle qui débouche rue de la Charité.

Il s'agit d'une parcelle louée pour 3 ans à un collectif de Fontainebleau/Avon dont le responsable est Jean-Marie VIROT.

Une expérience de permaculture y est menée.

Il est possible de suivre ce collectif sur FACEBOOK : jardin partagé expérimental du Vieil Avon.

Une visite sera probablement organisée à l'occasion du Festival de la Nature « Même pas peur de la nature » qui se déroulera au Parc de Bel Ébat les 10-11 et 12 juin 2016.

4-4 / LA PRÉSENTATION D'UNE CONTEUSE POUR UNE ANIMATION SUR LA PLACE CARNOT

La personne qui propose la lecture de contes en plein air sur la place Carnot (Camille - ATSEM à AVON) n'est pas présente mais Antoine CARDUCCI qui la connaît a précisé qu'une première manifestation est prévue le vendredi 17 juin 2016 et fait circuler un projet d'affiche annonçant l'événement.

Muriel CORMORANT et Françoise TOMASCHKE lui rappellent la nécessité pour l'intervenante de déposer une demande d'occupation du domaine public à la mairie pour des raisons évidentes de sécurité, d'autant que le public sera principalement composé d'enfants.

A cette occasion, un autre membre demande s'il est possible qu'une personne joue de la guitare devant la Mairie ou l'église Saint-Pierre le soir de la Fête de la Musique, soit le 21 juin 2016, déplorant qu'elle soit organisée par la municipalité uniquement sur le plateau de la gare.

Pour la prochaine session, les membres du Conseil de quartier suggèrent de l'organiser dans plusieurs endroits de la ville.

5/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

5-1 / LE NOUVEAU CADENCEMENT DES BUS AU DÉPART DE LA GARE

Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

Les objectifs du projet de restructuration sont multiples :

- * renforcer l'offre entre la gare, le Château et la Butte Montceau (ligne 1),
- * améliorer la lisibilité du réseau,
- * simplifier les lignes 2 et 3
- * développer l'accessibilité au nouveau complexe Cinéparadis à Fontainebleau.

La ligne 1 va être séparée en deux :

- une ligne 1 vers Fontainebleau (Quai 1 : Gare-Château)
- une ligne 2 vers la Butte Montceau (Quai 2 : Gare-Butte Montceau).

Par ailleurs, afin de permettre à tous de bénéficier d'un transport régulier, la fréquence de la nouvelle ligne 1 va être renforcée et s'adaptera d'avantage aux horaires des trains. Ce nouveau cadencement va en effet permettre d'offrir des départs à intervalles réguliers sur des plages horaires précises :

- Toutes les 10 minutes d'intervalle aux heures de forte fréquentation (7H30-9H et 16H à 20H) la semaine et le samedi (matin et soir)
- Toutes les 15 minutes le reste de la journée et le dimanche.

La ligne 2 va aussi bénéficier d'un nouveau cadencement : 15 minutes d'intervalle toute la journée la semaine et 30 minutes le week-end.

À noter : le dimanche, toutes les arrivées en provenance de Paris seront assurées de 7h à 22h30 sur ces deux lignes.

Les tracés des lignes 3 et 8 (ancienne ligne 2) vont être améliorés :

- la ligne 3 fonctionnera la semaine
- la ligne 8 la semaine et le week-end.

La ligne 8 va voir son nombre de passages renforcé pour les arrêts fréquentés, et la création de 3 départs supplémentaires.

Un arrêt « Souvenir » va être créé Rue Gambetta et l'arrêt « Cimetière » va être supprimé sur la ligne 3. Le cinéma Cinéparadis à Fontainebleau sera dorénavant desservi par les lignes 3 et 8 à un arrêt nommé « Halles de Villars »; les passages des lignes 3 et 8 seront en adéquation avec les séances de cinéma. Le CNDS sera desservi les dimanches soir.

Le cout de cette restructuration est de 500.000 € (450.000€ par le STIF et 50.000 € par la CCPF) puisque qu'il faut 6 nouveaux chauffeurs et 3 bus supplémentaires.

La mise en service de ce nouveau cadencement sera effective le lundi 30 mai 2016.

6 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

6-1 / L'AGENDA DE MAI / JUIN / JUILLET 2016

- **Mercredi 18 mai 2016 – 20H30** – CQ HAUTE BERCELLE / GARE – MDLV Salle de la Cheminée
- **Vendredi 20 mai 2016 – 20H30** - RENAUD GARCIA FONS – Musique - MDLV
- **Samedi 21 mai 2016 – 15H00** - CONSEIL DES SAGES – MDLV – Salle de la Cheminée

- **Lundi 23 mai 2016 – 20H** - CQ FOUGÈRES / VALVINS – Salle Polyvalente des Fougères
- **Vendredi 27 mai 2016** – à partir de **19H** - Fête entre voisins
- **Mardi 31 mai 2016 – 20H30** - CQ CHANGIS / VALLÉE – Pavillon de l'Érable
- **Jedi 9 juin 2016 - 20H30** - **Conseil Municipal – Mairie d'AVON**
- **10/11/12 juin 2016** – Festival de la Nature « Même pas peur de la nature » - Bel Ébat
- **21 juin 2016 à partir de 17H** – Fête de la Musique – Plateau de la Gare
- **25 juin 2016 à partir de 18H** – Fête de la St Pierre (feu d'artifice – concert) - Bel Ébat
- **29 juin 2016 - 20H** - **Assemblée plénière des Conseils de quartier** – MDLV (Grande Salle)

Mme le Maire annonce que, en lien avec la commune de Samoio et le Cercle François 1^{IER}, la ville d'AVON organisera régulièrement des conférences, ouvertes à tous, sur des grands sujets d'actualité et de société.

Ainsi, **le 12 mai 2016 à 20H à la Maison dans la Vallée**, le Général d'armée Marc WATTIN-AUGOUARD, officier de gendarmerie et spécialiste de la cybercriminalité, parlera de l'impact du numérique sur les nouvelles stratégies de défense.

6-2 / LE RÉVEILLON DES QUARTIERS DE DÉCEMBRE 2016

Créée par la Fondation de France, la formule du réveillon solidaire organisé pour la seconde fois par la municipalité en 2015 (environ 70 personnes) doit être revue car stigmatisante.

La nouvelle organisation consisterait désormais en un repas partagé entre les habitants des différents quartiers avec l'accent mis sur les enfants pour lesquels la Croix Rouge fournit des jouets, les scouts aidant pour l'animation de la soirée.

L'Association Multiculturelle Intégrations Actives (AMIA) vient en soutien.

Généralement, c'est un groupement d'habitants qui se charge de l'organisation.

Toutes les idées sont bonnes à prendre.

7 / QUESTIONS DIVERSES

7-1 / BILAN DU VIDE-GRENIERS DU 10/04/2016

Les membres qui ont assuré une permanence lors du vide-greniers et qui ont échangé avec les avonnais font remonter quelques remarques ou suggestions de nos citoyens Avonnais :

- 1/ Angle rue Carnot / rue du viaduc, carrefour dangereux, passage piétons, vitesse des voitures, d'où suggestion d'aménagement de ralentisseurs ou autres. Il y a eu d'ailleurs un accident de piéton renversé en 2016.
- 2/ Demande de monstre 1 fois tous les 3 mois.
Ce sujet a été déjà évoqué lors d'une précédente réunion du Conseil de quartier au cours de laquelle Mme le Maire a indiqué réfléchir à l'enlèvement gratuit des encombrants une fois par an ou à l'organisation d'une tournée d'enlèvements payante pour laquelle les Avonnais s'inscriraient en se regroupant pour établir un parcours (test gratuit envisagé comme au Mée ou à Melun). A ce propos, les membres du Conseil de quartier critiquent les modalités de fonctionnement de la déchetterie de Vulaines.
- 3/ Rue du Rocher d'Avon, la nouvelle modalité de stationnement est un problème. Effectivement, impossible maintenant de se rabattre dans cette rue lorsque l'on vient du CNSD pour aller en direction du Vieil Avon. Ce sujet a été évoqué au point 3-2.2 du présent compte-rendu sur la rue du Rocher d'Avon. S'y reporter.

4/ Certaines voitures se garent au milieu de la rue devant l'école Paul Mathery au niveau des plots sur le trottoir. Certains parents amènent leurs petits jusqu'à la porte de l'école et d'autres déposent des bébés dans l'école, bloquant la circulation pendant 10 minutes.

Afin de remédier à ces désagréments quotidiens, les membres du Conseil de quartier suggèrent de réétudier la circulation, soit en créant une rotation des voitures, soit en mettant le parking en zone bleue, soit encore en créant des places 5MNS. Françoise TOMASCHKE a des idées qui ne sont pas assez abouties pour en parler actuellement.

Ce sujet sera évoqué à nouveau lors de la réunion du mois d'octobre 2016.

7-2/ RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER

Des habitants ont déposé des courriels sur l'adresse électronique cq.vieilavon.gambetta@avon77.com et sur celle de democratie.proximite@avon77.com posant les questions suivantes :

Q : Qu'en est-il de la désignation d'un Référent Sécurité pour notre quartier?

R : Suite à la signature de la convention de participation citoyenne vigilante et un appel à candidatures, des Avonnais ont postulé et trois personnes ont été retenues malheureusement issues du même quartier HAUTE BERCELLE / GARE. Cependant, l'une d'elle ayant longtemps habité dans le quartier du VIEIL AVON, elle en sera le citoyen vigilant et sera équipé en juin 2016 d'un téléphone portable dont le numéro sera porté à la connaissance des habitants du quartier.

Les membres du Conseil de quartier sont unanimement contre la désignation d'un citoyen référent dans leur quartier « Pas de shérif déguisé en monsieur tout le monde ». Il s'agit pour eux d'une fausse vigilance.

Q : Plusieurs riverains ont signalé la défaillance de l'éclairage public plusieurs soirs/nuits en mars 2016 rue Rémy Dumoncel en partie basse et rue du Montceau. Ce phénomène est récurrent. Qui devons-nous contacter le week-end pour un dépannage rapide ?

R : Il convient en pareil cas d'appeler l' élu d'astreinte (06.84.36.45.42) ou agent municipal d'astreinte.

Q :- Prévention contre le terrorisme : le Ministère de l'Intérieur a mis en place une cellule d'écoute, de prévention et d'assistance aux familles contre la radicalisation. Ce numéro vert (0800 005 696) devrait être mentionné visiblement sur le site de notre commune et une info effectuée.

R : Cette suggestion sera transmise au service communication de la ville.

Q : Les fils électriques et téléphoniques de la rue Rémy Dumoncel à proximité de la Place Carnot vers la Porte Blanche s'enchevêtrent dans les branches des tilleuls du parc du château. Un agent d'ERDF venu chez un riverain, il y a plusieurs mois, a diagnostiqué un évident problème de sécurité qui doit être impérativement solutionné. Mais le château n'a, à ce jour, procédé à aucun élagage et n'a pas répondu au courrier les alertant. La ville peut-elle intervenir auprès de ces services?

R : Françoise TOMASCHKE examine ce point avec les Services Techniques de la ville.

7-3 / AUTRES QUESTIONS

*** Entrée de l'école Paul MATHERY**

Les arceaux permettant de garer les vélos sont utilisés comme barre fixe par les enfants. L'un des membres demande : ne faudrait-il pas les supprimer par mesure de sécurité ? Les autres membres n'y sont pas favorables, les enfants étant sous la surveillance de leurs parents. Il convient plutôt de trouver une parade.

* **Les buis de la Place Carnot**

A un endroit de la place, des buis ont été enlevés et une traverse en acier est apparente et peut se révéler dangereuse pour les enfants.

Françoise TOMASCHKE indique que ces buis seront replantés temporairement pour le passage du jury concernant le maintien de la 3^{ème} fleur fin juin 2016 mais qu'ensuite ils seront tous définitivement arrachés car malades.

Elle sollicite des idées sur l'aménagement futur de la Place Carnot et propose la réunion d'un groupe de travail pour convenir d'un projet.

Un membre suggère de replanter du gazon et des arbres fruitiers.

Un autre suggère que cet endroit devienne une place identitaire pour l'organisation d'événements comme la Fête de la musique.

* **Mise à disposition des plants par les jardiniers de la ville**

L'annonce par mail de la mise à dispositions de plants à tous les membres des instances consultatives a été appréciée, permettant à certains d'en récupérer.

Cette initiative de la municipalité, déjà intervenue en octobre 2015, s'inscrit parfaitement dans les bonnes pratiques environnementales qui se développent sur la commune.

* **Sentier découverte passant dans le quartier**

Dans la perspective de l'assemblée plénière des Conseils de quartier du 29 juin 2016 à 20H à la Maison dans la Vallée, au moyen d'un plan et de photos, un membre propose un parcours pour le quartier du Vieil Avon qui commence au Rond-point du 19 mars 1962, commun à deux autres quartiers, et pourrait ainsi faire un lien assez intéressant.

Ce projet sera communiqué à tous les autres membres du Conseil de quartier VIEIL AVON / GAMBETTA pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H30.**

Muriel CORMORANT
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Halim ABDELMOUMNI
Vice-président

Michèle VILLEBEUF
Secrétaire de séance

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL